

Réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie – Transport et Distribution

Phase 1

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET DES CONDITIONS D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 ET 2025) ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉE 2025-2026) – PHASE 1

**ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION
DU TRANSPORTEUR ET DU DISTRIBUTEUR**

1. Références :
- (i) Pièce [B-0044](#), p. 30;
 - (ii) Pièces [B-0011](#), p. 17 à 24 et [B-0025](#), p. 5 et 6;
 - (iii) Pièce [B-0044](#), p. 73;
 - (iv) Pièce [B-0044](#), p. 73.

Préambule :

(i) « L'activité *Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements* est responsable de :

- Établir et diriger les stratégies de gestion optimales des actifs en transport (voir HQT-2, Document 1) et en distribution (HQD-2, Document 1) fondées sur le cycle de vie complet ;
- Livrer la stratégie de pérennité et de maintenance pour les actifs de l'activité système énergétique et infrastructures ;
- Attester de la performance, de la sécurité, de la conformité et de l'utilisation optimale des actifs ;
- *Développer et assurer la mise en œuvre de la vision d'amélioration du cycle de vie des projets ;*
- *Gestion du portefeuille d'investissements, priorisation et séquençement des projets et planification globale de la capacité de réalisation des projets.*

De plus, certaines initiatives mises en action dès 2024 contribuent à l'atteinte des objectifs de la priorité 1 - Améliorer la qualité du service - cités dans le Plan d'action 2035 :

- *Mettre en œuvre le plan d'amélioration de la fiabilité en cohérence avec le plan d'action du Vérificateur général du Québec ;*
- Assurer une meilleure intégration de la planification des projets et de la maintenance ;
- Optimiser la durée de vie des actifs ;
- Améliorer la qualité de la donnée et l'accès à l'information sur la performance et la stratégie de gestion des actifs. » [nous soulignons]

(ii) La pièce B-0011, cotée par Hydro-Québec, HQT-2, Document 1, est intitulée « Stratégie réseau – Transport ». Aux pages 17 à 24 de cette pièce, le Transporteur présente les faits saillants de sa stratégie intégrée de gestion des actifs. La pièce B-0025, HQD-2, Document 1-Stratégie Réseau Distribution présente Analyse, Planification et Optimisation du réseau.

(iii) La ligne 6 du Tableau D1 présente les coûts de l'activité « Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements » assumées par le Transporteur et le Distributeur.

(iv) La ligne 24 du Tableau D1 présente les coûts de maintenance directe.

Demandes :

1.1. Pour chacune des responsabilités relatées à la référence (i), veuillez décrire les fonctions et les tâches, sur l'horizon 2023-2025 :

1.1.1. Du Transporteur;

Réponse :

1 **Cette information n'est pas disponible, les responsabilités relatées à la**
2 **référence (i) ne sont pas identifiées spécifiquement pour le Transporteur et le**
3 **Distributeur.**

1.1.2. Du Distributeur.

Réponse :

4 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

1.2. En lien avec les références (i) et (ii), veuillez confirmer que l'activité « Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements » concerne la maintenance.

Réponse :

5 **L'activité « Gestion des actifs et planification du portefeuille**
6 **d'investissements » compte parmi ses responsabilités, l'établissement et la**
7 **planification des stratégies de pérennité et de maintenance.**

8 **Par ailleurs, la réalisation des travaux en maintenance est sous la**
9 **responsabilité de l'activité Opération et maintenance (voir ligne 23 des**
10 **références (iii) et (iv)).**

1.2.1. Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse :

1 **Sans objet.**

1.2.2. Dans l’affirmative, veuillez expliquer si l’on doit considérer que les coûts de la Maintenance directe sont constitués des coûts des références (iii) et (iv).

Réponse :

2 **Les coûts de maintenance directe sont constitués seulement des coûts**
3 **indiqués à la référence (iv).**

4 **HQTD désirent préciser que le périmètre des coûts de maintenance directe a**
5 **été révisé à la suite de l’évolution organisationnelle vers « Une Hydro »¹.**
6 **Toutefois, les coûts liés à la gestion des actifs n’ont jamais été inclus dans ce**
7 **périmètre.**

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0044](#), p. 14, Tableau 4;
 - (ii) Pièce [B-0044](#), p. 12 et Tableau 2;
 - (iii) Pièce [B-0044](#), p. 13;
 - (iv) Pièce [B-0044](#), p. 13.

Préambule :

(i) «

Tableau 4
Évolution des coûts facturés à la Vue électrique
Activité Expertise et soutien technique aux opérations

	Répartition dans la vue électrique (M\$)	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1	Expertise	196,2	216,2	223,9	27,7
2	Transport	71,4	80,0	86,2	14,8
3	Distribution	32,5	38,0	39,9	7,4
4	Non réglementé	92,3	98,2	97,8	5,5
5	Soutien technique en maintenance	139,4	138,7	143,7	4,4
6	Transport	48,1	49,1	49,3	1,2
7	Distribution	42,2	44,1	46,1	3,9
8	Non réglementé	49,1	45,6	48,3	(0,8)

»

(ii) « *Expertise et soutien technique aux opérations*

¹ Voir Rapport annuel 2022 Transport, HQT-2, Document 2 ([B-0013](#)), pages 7 et 8.

L'activité est responsable de fournir l'expertise, l'ingénierie et le soutien technique en développant des solutions optimales et innovantes en intégrant la santé et sécurité, la protection de l'environnement et du milieu, la fiabilité, la disponibilité et la rentabilité des équipements et infrastructures du système énergétique sur leur cycle de vie. »

Le Tableau 2 présente l'évolution du coût complet, des ETC et de la facturation à la Vue électrique de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations.

(iii) « *Expertise*

Compte tenu de la hausse des investissements ciblés dans le Plan d'action 2035 et la nécessité d'augmenter la capacité des infrastructures comme précisé à la pièce HQTD-2, Document 1, un rehaussement de la force de travail de l'ordre de 30 M\$ et une augmentation de 15 M\$ des coûts liés aux activités de soutien sont requis pour la réalisation des projets de croissance, de pérennité et de fiabilité. Ces ressources contribueront entre autres à réaliser les études d'avant-projet et les livrables d'ingénierie en lien avec les projets de valorisation de puissance, à déployer de nouvelles pratiques pour accroître la résilience du réseau, à standardiser les processus d'affaires pour permettre un rehaussement de la productivité, à sécuriser la chaîne d'approvisionnement et à accroître la sécurisation des barrages et des infrastructures.

Puisque les efforts de cette force de travail additionnelle sont concentrés sur des projets de nature capitalisable, une grande partie de leurs coûts sont portés aux coûts des investissements, réduisant ainsi la hausse des coûts directs et de soutien. » [nous soulignons]

(iv) « *Soutien technique en maintenance*

Entre 2023 et 2025, les coûts de la sous-activité Soutien technique en maintenance sont demeurés relativement stables, et ce malgré un rehaussement de la force de travail pour accompagner la croissance des activités Opération et maintenance, témoignant des efforts d'efficiency et de productivité pour contenir la croissance de leurs coûts (voir la section 2.1.4). »

Demandes :

2.1. La Régie, à l'aide des renseignements contenus à la référence (i) reproduit le tableau suivant :

TABLEAU Q-2.1
COÛTS DE L'ACTIVITÉ EXPERTISE ET SOUTIEN TECHNIQUE AUX OPÉRATIONS ASSUMÉS
PAR LE TRANSPORTEUR ET LE DISTRIBUTEUR (M\$)

	Total 2023 à 2025
Transporteur	
Expertise	237,6
Soutien technique en maintenance	146,5
Total Transporteur	348,1
Distributeur	
Expertise	110,4
Soutien technique en maintenance	132,4
Total Distributeur	242,8

Veuillez valider les données du Tableau Q-2.1 et s'il y a lieu, veuillez expliquer et corriger les erreurs.

Réponse :

1 Le tableau R-2.1 présente le tableau corrigé.

Tableau R-2.1
Coûts de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations assumées
par le Transporteur et le Distributeur (M\$)

	Total 2023 à 2025
Transporteur	
Expertise	237,6
Soutien technique en maintenance	146,5
Total Transporteur	384,1
Distributeur	
Expertise	110,4
Soutien technique en maintenance	132,4
Total Distributeur	242,8

2.2. Veuillez indiquer les fonctions et les tâches réalisées par, respectivement, le Transporteur et le Distributeur de même que les biens et services obtenus par ceux-ci en lien avec la référence (ii).

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

2.2.1. En vous référant au Tableau Q-2.1, veuillez indiquer le total des coûts sur l'horizon 2023-2025 réalisé et prévu par, respectivement, le Transporteur et le Distributeur pour chacun des éléments en lien avec la référence (ii).

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

2.3. Veuillez décrire les études d'avant-projet et les livrables d'ingénierie relatés à la référence (iii) réalisés et prévus par, respectivement, le Transporteur et le Distributeur sur l'horizon 2023-2025.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

2.4. En vous référant au Tableau Q-2.1, veuillez indiquer le total des coûts sur l'horizon 2023-2025 prévus par, respectivement, le Transporteur et le Distributeur pour chacune des fonctions et tâches relatives à la référence (iii), à savoir :

- Réaliser des études d'avant-projet et des livrables d'ingénierie en lien avec les projets de valorisation de puissance;

Réponse :

4 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

- Déployer de nouvelles pratiques pour accroître la résilience du réseau;

Réponse :

5 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

- Standardiser des processus d'affaires pour permettre un rehaussement de la productivité;

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

- Sécuriser la chaîne d'approvisionnement;

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

- Accroître la sécurisation des barrages et des infrastructures.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

2.5. En lien avec la référence (i) veuillez confirmer que les coûts de la sous-activité « Expertise » sont des charges d'exploitation.

Réponse :

4 **HQTD le confirment, les coûts de la sous-activité « Expertise » sont des**
5 **charges d'exploitation.**

- 2.5.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les coûts sur l'horizon 2023-2025 qui seront capitalisés pour cette sous-activité.

Réponse :

6 **Les montants présentés correspondent aux niveaux requis de charges**
7 **d'exploitation pour la sous-activité « Expertise ». Par conséquent, de ce**
8 **montant, aucun montant n'est ensuite capitalisé.**

- 2.5.2. Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse :

9 **Sans objet.**

2.6. En lien avec la référence (iv), veuillez détailler distinctement pour le Transporteur et le Distributeur, les fonctions et les tâches de la sous-activité « Soutien technique en maintenance ».

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

2.7. En lien avec la référence (iv), veuillez expliquer si la sous-activité « Soutien technique en maintenance » était, avant la mise en place de la MCC, considérée comme une activité de maintenance.

Réponse :

2 **Jusqu'en 2021, avant la mise en place de la MCC adaptée, une portion des coûts**
3 **de la sous-activité Soutien technique en maintenance était incluse dans les**
4 **coûts de maintenance directe du Transporteur. Afin d'harmoniser les pratiques**
5 **entre les activités relatives au transport, à la distribution et à la production, il a**
6 **été choisi de retirer ceux-ci du périmètre pour assurer une uniformité dans le**
7 **traitement de ces coûts. Dorénavant, les coûts complets relatifs au soutien**
8 **technique en maintenance sont présentés comme une sous-activité distincte**
9 **de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations.**

2.8. En lien avec la référence (ii), veuillez reproduire le tableau 2 pour le Transporteur et pour le Distributeur.

Réponse :

10 **Il importe de rappeler ici que, à la suite des modifications à la MCC**
11 **d'Hydro-Québec pour l'établissement de ses charges d'exploitation, il n'est**
12 **plus possible d'attribuer des composantes de coûts ou de charges directes (par**
13 **exemple, masse salariale) ou encore d'autres charges indirectes (par exemple,**
14 **dépenses de personnels et indemnités) directement au Transporteur ou au**
15 **Distributeur comme antérieurement à 2022.**

16 **Depuis l'évolution organisationnelle vers « Une Hydro », les composantes de**
17 **coûts directs, de soutien et proximité, ainsi que de retraite, n'existent que pour**
18 **ces deux types d'activités transverses et cheminent par le truchement de clés**
19 **de répartition vers la vue électrique, qui est constituée du Transporteur, du**
20 **Distributeur et des activités non-réglées.**

21 **C'est pourquoi, HQTD ne sont pas en mesure de produire les tableaux**
22 **demandés.**

2.8.1. Veuillez identifier et chiffrer les principales causes d'augmentation des coûts pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur sur la période 2023-2025.

Réponse :

1 Voir la réponse à la question 2.8.

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0044](#), p. 32 et 33;
 - (ii) Pièce [B-0044](#), p. 33, Tableau 22.

Préambule :

- (i) « L'activité Conception et évolution du système énergétique et infrastructures est responsable de concevoir et d'assurer l'évolution optimale de l'architecture du système énergétique et des infrastructures.

De plus, certaines initiatives mises en action dès 2024 contribuent à l'atteinte des objectifs de la priorité 1 - Améliorer la qualité du service – et de la priorité 3 – Augmenter la production d'électricité - cités dans le Plan d'action 2035 :

- Maximiser le potentiel des actifs existants en dégageant les MW captifs dans les centrales existantes et en rehaussant la capacité thermique des lignes par mesurage lidar ;
 - Poursuivre les études d'avant-projet pour réaliser les travaux correctifs afin de mitiger les enjeux majeurs ;
 - Prioriser les projets de renforcement du réseau de distribution ;
 - Compléter les études sommaires et les études préliminaires dans le but d'identifier les sites potentiels pour réaliser les projets de centrales à réserve pompée ;
 - Développer de nouvelles installations hydroélectriques, en partenariat avec les communautés locales ;
 - Développer le portefeuille de solutions énergétiques ;
 - Lever les restrictions sur nos centrales existantes ;
 - Démarrer les avant-projets structurants pour le réseau principal ;
 - Intégrer la production éolienne ;
 - Élaborer les Plans d'évolution (volumétrie, pérennité). » [nous soulignons]
- (ii) Le Tableau 22 présente l'évolution du coût complet et des ETC de l'activité Conception et évolution du système énergétique et des infrastructures.

Demandes :

3.1. Pour chacune responsabilités relatées à la référence (i), veuillez décrire les fonctions et les tâches réalisés par, respectivement, le Transporteur et le Distributeur de même que les biens et services obtenus par ceux-ci sur l'horizon 2023-2025.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

3.2. En lien avec la référence (ii), veuillez reproduire le Tableau 22 pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur.

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 2.8.**

3.2.1. Veuillez identifier et chiffrer les principales causes d'augmentation des coûts pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur sur la période 2023-2025.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 2.8.**

4. **Références :** (i) Pièce [B-0044](#), p. 22;
(ii) Pièce [B-0044](#), p. 23, Tableau 11.

Préambule :

(i) *L'activité Opération et maintenance a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement des actifs de production, de transport et de distribution d'électricité, en réalisant les activités opérationnelles ainsi que les activités d'ordonnancement, de préparation et de planification annuelle des besoins. Cette activité a aussi sous sa responsabilité de veiller à la réalisation provinciale des activités de maîtrise de la végétation*

(ii) Le tableau 11 présente l'évolution du coût complet, des ETC et de la facturation à la Vue électrique de l'activité Opération et maintenance.

Demandes :

4.1. En lien avec la référence (ii), veuillez reproduire le Tableau 11 pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur en identifiant les ETC en lien avec la Maintenance directe, le Support opérations et maintenance et la Maîtrise de la végétation.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 2.8.**

4.1.1. Veuillez identifier et chiffrer les principales causes d'augmentation des coûts pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur sur la période 2023-2025.

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 2.8.**

5. **Références :** (i) Pièce [B-0044](#), p. 9;
(ii) Pièce [B-0044](#), p. 19, Tableau 8.

Préambule :

(i) « *Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux 0,4 G\$ | 1 300 ETC | 10 % des charges d'exploitation 2025*

- *Cette activité assure également la réalisation des priorités 1 et 3 du Plan d'action 2035, soit d'améliorer la qualité du service dans un contexte de sollicitation accrue du réseau et d'ajuster ses systèmes d'exploitation du réseau électrique afin d'intégrer les nouvelles sources de production ;*
- *Ces équipes permettent d'assurer la gestion de la production et les mouvements d'énergie dans l'ensemble du réseau, de planifier et exécuter les activités d'exploitation, tout en assurant leur réalisation en temps réel ainsi que d'exercer le rôle de coordonnateur de la fiabilité auprès des instances nord-américaines. Ce rôle est crucial pour assurer la continuité du service, mais également la sécurité des travailleurs et du public;*
[...] [nous soulignons]

(ii) Le Tableau 8 présente l'évolution du coût complet, des ETC et de la facturation à la Vue électrique de l'activité Contrôle des mouvements d'énergie et d'exploitation des réseaux.

Demandes :

5.1. En lien avec la référence (i), veuillez décrire les responsabilités suivantes de l'activité « Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux » relevant, respectivement, du Transporteur et du Distributeur :

- Améliorer la qualité du service dans un contexte de sollicitation accrue du réseau;

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

- Ajuster les systèmes d'exploitation du réseau électrique afin d'intégrer les nouvelles sources de production.

Réponse :

2 **Voir la réponse à la question 1.1.1.**

5.2. En lien avec la référence (ii), veuillez reproduire le tableau 8 pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 2.8.**

- 5.2.1. Veuillez identifier et chiffrer les principales causes d'augmentation des coûts pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur sur la période 2023-2025.

Réponse :

4 **Voir la réponse à la question 2.8.**

6. Références :
- (i) Pièce [B-0047](#), p. 14;
 - (ii) Pièce [B-0049](#), p. 12;
 - (iii) Pièce [B-0044](#), p. 80.

Préambule :

(i) Pour le Distributeur : « *Facturation interne directe + 38 M\$* :

Cette croissance des coûts reflète les besoins plus importants en termes de développement des technologies numériques permettant notamment l'amélioration des systèmes de

communications avec les clients et la numérisation et l'automatisation des processus d'affaires. »

(ii) Pour le Transporteur : « • Facturation interne directe | + 39 M\$:

Cette croissance des coûts reflète à la fois l'évolution des frais associés à la télécommunication de réseau d'énergie qui chemine directement vers le Transporteur et les besoins plus importants en termes de développement des technologies numériques permettant notamment la numérisation et l'automatisation des processus d'affaires. » [nous soulignons]

(iii) Le Tableau F-4 présente la facturation interne directe par produits et services.

Demandes :

6.1. En lien avec les références (i) et (ii), veuillez décrire les produits et les services qui seront obtenus en déboursant le montant additionnel de 39 M\$ pour le Transporteur et de 38 M\$ pour le Distributeur.

Réponse :

1 De manière plus générale, l'augmentation de la facturation directe à la vue
2 électrique provient des différents produits et services des activités de soutien.
3 Elle est donc constituée, en partie, de la hausse des différents éléments qui
4 composent les produits et services dont les variations sont expliquées dans la
5 section 3 de la pièce révisée HQTD-4, Document 1 ([B-0044](#)). Les produits
6 Service de développement et innovation sont, quant à eux, imputés directement
7 à la vue électrique en fonction de leur portefeuille de projets.

8 Ainsi pour le produit Service de développement, une croissance de 14 M\$ est
9 imputée au Transporteur et 30 M\$ au Distributeur comparativement à 2023.
10 Cette facturation interne directe est fonction des besoins identifiés par les
11 demandeurs qui sont reflétés dans le portefeuille de projets technologiques.

12 Le même principe s'applique pour les projets du produit Innovation dont les
13 coûts de réalisation des projets sont facturés directement à la vue électrique en
14 fonction de la nature de ceux-ci. Ainsi, pour le produit Innovation, la croissance
15 se chiffre à 12 M\$ pour le Transporteur et à 6 M\$ pour le Distributeur
16 comparativement à 2023.

6.2. La Régie, à l'aide des renseignements contenus à la référence (iii), établit le tableau suivant :

TABLEAU Q-6.2
ÉVOLUTION DU COÛT DE LA FACTURATION INTERNE ET AUTRES CHEMINEMENTS DIRECTS
POUR LE TRANSPORTEUR ET LE DISTRIBUTEUR

En M\$	2023	2024	2025	Variation 2023 à 2025	Croissance annualisée 2023 à 2025
Transporteur	173,2	210,4	212,0	38,9	10,7%
Distributeur	112,1	128,9	150,4	38,3	15,8%

Veillez valider les données du Tableau Q-6.2 et s'il y a lieu, veuillez expliquer et corriger les erreurs.

Réponse :

1 **Les informations contenues dans ce tableau sont conformes avec le tableau**
2 **présenté à la référence (iii) de la question.**

6.3. En vous référant au Tableau Q-6.2, veuillez chiffrer chacun des facteurs expliquant les variations (2025-2023) du coût de la facturation interne pour, respectivement, le Transporteur et le Distributeur. Veuillez élaborer.

Réponse :

3 **Voir la réponse à la question 6.1.**

6.4. À partir des références (i) et (ii), veuillez expliquer, respectivement pour le Transporteur et le Distributeur, les besoins et leurs croissances en termes de développement des technologies numériques permettant notamment l'amélioration des systèmes de communications avec les clients et la numérisation et l'automatisation des processus d'affaires.

Réponse :

4 **Le Transporteur a besoin du support de l'activité TN pour être en mesure de**
5 **mener à terme le Plan d'action 2035. À plus court terme, plusieurs projets**
6 **technologiques sont nécessaires dont le plus important est la refonte de la**
7 **conduite du réseau d'énergie en temps réel.**

8 **Tout comme le Transporteur, le Distributeur compte sur la contribution de**
9 **l'activité TN pour améliorer et optimiser ses opérations. L'évolution des**

1 solutions technologiques comme « Info Pannes » nécessitera des
2 investissements constants pour y intégrer des nouvelles fonctionnalités.
3 L'accompagnement accru des clients dans leurs habitudes de consommation
4 et la multiplication des objets connectés nécessiteront des investissements
5 technologiques pour supporter la réalisation du Plan d'action 2035.

6.5. À partir de la référence (i) et (ii), veuillez décrire, respectivement pour le Transporteur et le Distributeur, les outils technologies numériques permettant notamment l'amélioration des systèmes de communications avec les clients et la numérisation et l'automatisation des processus d'affaires, et présenter les étapes pour leurs développements et leurs échéanciers de réalisation le cas échéant.

Réponse :

6 Depuis l'avènement de la COVID 19, l'activité TN a dû s'adapter rapidement à
7 une nouvelle réalité technologique. Le déploiement de Microsoft 365 et ses
8 différentes composantes a permis à Hydro-Québec, par exemple : de
9 moderniser ses systèmes de communications internes, de déployer de rustines
10 de mise-à-jour techniques et de sécurité et d'optimiser les déplacements
11 interdépartementaux. Plus récemment, l'activité TN déploie par phases un
12 projet de modernisation des compétences afin de moderniser la formation
13 offerte aux employés et contracteurs. Il est possible à l'heure actuelle de faire
14 de la formation à distance pour des opérations sur le réseau en utilisant la
15 réalité augmentée. Plusieurs déploiements seront effectués jusqu'en avril 2026,
16 en fonction des trajectoires d'implantation chez les partenaires d'affaires.

17 Pour les activités de transport, plusieurs outils informatiques sont requis,
18 lesquels doivent suivre l'évolution de la technologie. La modernisation de la
19 conduite du réseau est un exemple d'un développement qui était nécessaire
20 compte tenu de la désuétude de l'ancienne solution technologique. La
21 finalisation du projet est prévue pour 2027.

22 Sur le plan des activités de distribution, des outils technologiques sont requis
23 pour améliorer et optimiser les opérations. La refonte et l'évolution de l'outil
24 « Info Pannes » est un exemple d'outils technologiques qui améliore la
25 communication avec les clients. L'automatisation de certains processus
26 d'affaires passent par la mécanisation et la réplication de l'action humaine par
27 l'utilisation de robotisation. Cette dernière initiative est en constante évolution
28 et est gérée en mode agile afin de prioriser les initiatives ayant le plus gros
29 impact.

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION DU TRANSPORTEUR

- 7. Références :**
- (i) Pièce [B-0044](#), Tableau D-1, lignes 24 à 26;
 - (ii) Dossier R-9000-2017, pièce [B-0007](#), p. 12, Tableau 4;
 - (iii) Dossier R-9000-2018, pièce [B-0007](#), p. 12, Tableau 4;
 - (iv) Dossier R-9000-2019, pièce [B-0005](#), p. 10, Tableau 5;
 - (v) Dossier R-9000-2020, pièce [B-0005](#), p. 9, Tableau 4;
 - (vi) Dossier R-9000-2021, pièce [B-0012](#), p. 9, Tableau 4;
 - (vii) Dossier R-9000-2022, pièce [B-0022](#), p. 8, Tableau 4;
 - (viii) Dossier R-9000-2021, pièce [B-0012](#), p. 8 et 9.

Préambule :

- (i) Coûts complets des sous activités « Maintenance directe », « Support opération et maintenance » et « Maîtrise de la végétation » pour les années 2023, 2024 et 2025 de la vue électrique Transport.
- (ii) Évolution des coûts de maintenance directs / réel 2017.
- (iii) Évolution des coûts de maintenance directs / réel 2018.
- (iv) Évolution des coûts de maintenance directs / réel 2019.
- (v) Évolution des coûts de maintenance directs / réel 2020.
- (vi) Évolution des coûts de maintenance / réel 2021.
- (vii) «

Tableau 4
Évolution des coûts de maintenance (M\$)

		Réal 2021		Réal 2022
1	Coûts de maintenance - Information de gestion	457		N/A
2	Ajustements	(78)		
3	Charges directes liées aux heures	2		
4	Autres charges directes non liées aux heures	(38)		
5	Facturation interne	(42)		
6	Coûts de maintenance directs - Comptabilité par activités	379		373

»

(viii) « Le tableau suivant présente l'information de gestion liée aux coûts de maintenance. Dans un souci d'amélioration continue et d'uniformisation de la présentation des résultats du coût de maintenance au sein de l'entreprise, le Transporteur a revu le périmètre des coûts de maintenance. Le Transporteur ajoute aux autres charges directes non liées aux heures, les coûts de services externes liés aux activités de déneigement et de conciergerie de ses installations de transport. Ces coûts sont requis pour accéder à ses installations et en faire la maintenance.

Tableau 4
Évolution des coûts de maintenance

Composantes (M\$)	Réel 2021
1 Contribution directe de main d'œuvre ¹	258
2 Autres charges directes	138
3 Autres charges directes liées aux heures	85
4 Dépenses de personnel	5
5 Services externes	21
6 Stock, achat de biens, ressources financières, locations de biens et autres	59
7 Autres charges directes non liées aux heures	53
8 Services externes (maîtrise de la végétation)	38
9 Services externes (déneigement et conciergerie)	15
10 Facturation interne	42
11 Imputations spécifiques	19
12 Total des coûts de maintenance	457

» [nous soulignons]

Demandes :

7.1. La Régie, à l'aide des renseignements contenus aux références (i) à (vii), reproduit le tableau suivant :

TABLEAU Q-7.1
ÉVOLUTION DES COÛTS DIRECTS DE MAINTENANCE (M\$)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Selon information de gestion									
• Maintenance directe	354,0	373,0	378,0	382,0	457,0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Variation annuelle (%)		5,4 %	1,3 %	1,1 %	19,6 %				
Selon comptabilité par activités									
• Maintenance directe	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	379,0	373,0	410,8	428,4	436,5
Variation annuelle (%)						-1,6 %	10,1 %	4,3 %	1,9 %
• Support opération et maintenance	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	141,4	144,6	149,8
• Maîtrise de la végétation	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	61,1	72,3	0,0

Veillez valider les données du Tableau Q-7.1 et s'il y a lieu, veuillez expliquer et corriger les erreurs.

Réponse :

1 **HQTD confirment l'exactitude des données du tableau Q-7.1.**

7.2. Selon la référence (viii), le Transporteur explique avoir revu le périmètre des coûts de maintenance directe pour l'année 2021. Cette révision se traduit par l'ajout d'un montant de 53 M\$ aux autres charges directes (référence (vii)).

En vous référant au Tableau Q-7.1, veuillez confirmer que selon l'approche de l'information de gestion, le coût réel de la maintenance directe pour l'année 2021 aurait été de 404 M\$ (par rapport à 457 M\$) en l'absence de cette révision du périmètre des coûts par le Transporteur.

Réponse :

2 **HQTD précisent que le montant visé lors de la révision du périmètre en 2021**
3 **était de l'ordre de 15 M\$ et non de 53 M\$. Dans le tableau de la référence (viii),**
4 **uniquement les coûts présentés à la ligne 9 sont visés par la révision du**
5 **périmètre. Le coût de la maintenance directe, excluant cet ajout, aurait été de**
6 **442 M\$ (457 M\$ - 15 M\$).**

7 **HQTD souhaitent rappeler que les modifications au périmètre du coût de**
8 **maintenance directe n'ont pas d'incidence sur le niveau des charges**
9 **d'exploitation totales. Le coût de maintenance directe est une présentation des**
10 **coûts associables à cette activité; l'ajout ou le retrait de coûts au périmètre**
11 **n'affectent pas les charges d'exploitation et demeurent inclus dans les revenus**
12 **requis.**

13

7.2.1. Dans l'affirmative, en l'absence de cette révision du périmètre des coûts de maintenance, veuillez confirmer que la variation annuelle du coût réel de maintenance entre 2020 et 2021 aurait été de 5,8 % $((404 - 382) \div 382)$.

Réponse :

14 **Sans objet.**

7.2.2. Dans la négative, veuillez expliquer.

Réponse :

15 **La variation annuelle aurait été de 15,7 % $((442 - 382) \div 382)$.**

7.3. En vous référant au Tableau Q-7.1, veuillez chiffrer chacun des facteurs expliquant la variation annuelle du coût de la maintenance directe entre les années 2022 et 2023.

Réponse :

1 **La croissance des coûts de 38 M\$ entre les années 2022 et 2023 provient**
2 **principalement de l'adaptation du périmètre entre les deux années. Dans**
3 **l'optique d'obtenir une lecture plus complète des coûts de maintenance directe,**
4 **un raffinement quant à l'inclusion des activités de soutien a été initié. Des coûts**
5 **provenant des activités de soutien, principalement Construction et Services**
6 **industriels ont été ajoutés au périmètre, ces derniers représentent 35 M\$, soit**
7 **la majorité de l'écart de 38 M\$.**

7.4. En vous référant au Tableau Q-7.1, veuillez, à titre d'information et de comparaison avec les années 2023 et 2024, indiquer le montant de l'amortissement de l'actif réglementaire lié à la maîtrise de la végétation pour l'année 2025.

Réponse :

8 **Le montant de l'amortissement de l'actif réglementaire lié à la maîtrise de la**
9 **végétation pour le Transporteur serait de 1,6 M\$. Pour base de comparaison, en**
10 **2025, le montant avant la capitalisation selon la pratique réglementaire liée à la**
11 **maîtrise de la végétation demandée est de 82,2 M\$.**

ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION DU DISTRIBUTEUR

8. Références :
- (i) Pièce [B-0047](#), p. 13, Tableau 7;
 - (ii) Dossier R-9001-2017, pièce [B-0005](#), p. 6, Tableau 1;
 - (iii) Dossier R-9001-2018, pièce [B-0005](#), p. 6, Tableau 1.

Préambule :

(i)

Évolution des charges d'exploitation liées au service de distribution (M\$)

	Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
1 Élaborer des stratégies	1,3	1,3	1,2	(0,0)
2 Ventes à l'exportation et développement de marchés	1,3	1,3	1,2	(0,0)
3 Planifier et prioriser	4,2	5,4	5,4	1,1
4 Gestion des approvisionnements en électricité	4,2	5,4	5,4	1,1
5 Concevoir et construire	100,4	123,4	127,4	27,0
6 Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	4,5	5,5	5,5	0,9
7 Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	21,2	35,8	35,9	14,7
8 Expertise et soutien technique aux opérations	74,7	82,1	86,0	11,3
9 Exploiter et commercialiser	1 578,0	1 711,7	1 649,5	71,5
10 Expérience client et commercialisation	556,6	633,3	683,9	127,3
11 Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	44,2	47,7	50,9	6,6
12 Service technique et intégration réseau	28,8	36,2	39,0	10,3
13 Opération et maintenance	730,0	816,3	678,8	(51,2)
14 Mesurage	85,6	82,4	86,8	1,2
15 Exploitation des réseaux autonomes	132,8	95,8	110,1	(22,7)
16 Autres activités non réglementées	-	-	-	-
17 Total des activités	1 683,9	1 841,8	1 783,5	99,6
18 (+) Facturation interne et autres cheminements directs Non inclus dans les activités	112,1	128,9	150,4	38,3
19 Total	1 796,0	1 970,7	1 933,9	137,9
20 Ajustements réglementaires	15,1	20,3	25,0	9,9
21 Total des charges d'exploitation aux fins de l'établissement des revenus requis	1 811,1	1 991,0	1 958,9	147,8

Le montant de charges d'exploitation 1 958,9 M\$ de l'année 2025 exclut les coûts de végétation, mais ils sont inclus pour les années 2023 et 2024.

(ii) Charges d'exploitation réelles 2017 de 1 084,7 M\$.

(iii) Charges d'exploitation réelles 2018 de 1 320,7 M\$.

Demandes :

8.1. La Régie, à l'aide des renseignements contenus aux références (i) à (iii), établit le tableau suivant :

TABLEAU Q-8.1
ÉVOLUTION DES CHARGES D'EXPLOITATION 2017-2025
INCLUANT LA VÉGÉTATION 190 M\$ EN 2025 (M\$)
PÉRIODE 2019 À 2022 NON DISPONIBLE

	2017	2018	2023	2024	2025	Variation			Taux de croissance annualisé (%)		
						2023-2018	2025-2023	2025-2024	2023-2018	2025-2023	2025-2024
Charges d'exploitation	1 084,7	1 320,3	1 811,0	1 991,1	2 148,8	490,7	337,7	157,6	6,5%	8,9%	7,9%

Veillez valider les données du Tableau Q-8.1 et s'il y a lieu, veuillez expliquer et corriger les erreurs.

Réponse :

1

HQTD confirment l'exactitude des données du tableau Q-8.1.

8.2. En vous référant au Tableau Q-8.1, veuillez confirmer que selon les rubriques des charges d'exploitation de 2018, les charges d'exploitation pour l'année 2023 auraient été de 1 811 M\$ (par rapport à 1 320,3 M\$) en l'absence de cette révision du périmètre des coûts par le Distributeur.

Réponse :

1 **HQTD le confirment.**

8.2.1. Dans l'affirmative, en l'absence de cette révision du périmètre des coûts des charges d'exploitation, veuillez expliquer d'une part, les facteurs expliquant l'augmentation des charges d'exploitation entre 2018 et 2023 selon les rubriques de coûts présentées à la référence (i) des activités et des sous-activités, et d'autre part, ventiler les augmentations par rubrique de coûts de la référence (i).

Réponse :

2 **HQTD ne sont pas en mesure de fournir les données historiques (avant 2022)**
3 **selon la MCC adaptée comme mentionné dans le dossier R-4235-2023 et**
4 **accepté par la Régie dans sa décision D-2024-024.**

8.2.2. Dans la négative, veuillez fournir un tableau présentant les différences des inclusions ou exclusions selon le périmètre des rubriques des coûts d'exploitation 2018 comparé à celui de la référence (i). Veuillez expliquer les différences de périmètre des coûts entre 2018 et 2023.

Réponse :

5 **Sans objet.**

9. Références : (i) Pièce [B-0047](#), p. 13;
(ii) Pièce [B-0044](#), p. 73.

Préambule :

(i) « *Expérience client et commercialisation + 127 M\$:*

Cette hausse s'explique principalement par :

- *Des besoins additionnels pour le développement des offres et programmes permettant à la clientèle d'optimiser sa consommation d'électricité ;*
- *Une hausse des coûts d'exploitation des outils technologiques en lien avec la*

numérisation et l'automatisation des processus d'affaires ;

- *Une hausse de la dépense de mauvaises créances qui est directement corrélée avec la hausse des ventes d'électricité. »*

(ii) Le Tableau D-1 présente, aux lignes 14 à 18, l'évolution du coût complet de l'activité Expérience client et commercialisation.

Demandes :

9.1. La Régie, à l'aide des renseignements contenus à la référence (ii), établit le tableau suivant :

TABLEAU Q-9.1
ÉVOLUTION DES CHARGES EXPÉRIENCE CLIENT ET COMMERCIALISATION

	2023	2024	2025	Variation	Taux de croissance annualisé (%)
				2025-2023	2025-2023
Commercialisation	178,1	190,1	200	21,9	6,0%
Expérience client	355,5	416,7	430,5	75	10,0%
Efficacité énergétique	18,2	23,8	50,5	32,3	66,6%
Mobilité	4,8	2,7	2,8	-2	-23,6%
Total	556,6	633,3	683,8	127,2	10,8%

Veuillez valider les données du Tableau Q-9.1 et s'il y a lieu, veuillez expliquer et corriger les erreurs.

Réponse :

1 **HQTD confirment l'exactitude des données du tableau Q-9.1.**

9.2. En vous référant au Tableau Q-9.1, veuillez ventiler les variations (2025-2023) des sous-activités commercialisation (+ 21,9 M\$) et expérience client (+75 M\$) selon les éléments, cités à la référence (i), expliquant la hausse. Veuillez élaborer.

Réponse :

2 **Voir la section 2.1.2 de la pièce révisée HQTD-4, Document 1 ([B-0044](#)) pour les**
3 **explications d'écart demandées.**

9.3. À partir de la référence (i), veuillez décrire les offres et programmes permettant à la clientèle d'optimiser sa consommation d'électricité, et présenter les étapes pour leurs développements et leurs échéanciers de réalisation le cas échéant.

Réponse :

1 Les offres et programmes permettant d'optimiser la consommation d'électricité
2 sont ceux décrits aux pièces HQD-2, Document 2.1 ([B-0026](#)) et HQD-2,
3 Document 2.2 ([B-0046](#)). Il s'agit d'un travail en continu des équipes
4 responsables dont les efforts ont été rehaussés pour permettre de répondre
5 aux objectifs de réduction et/ou déplacement de la consommation énergétique.

6 HQTD estiment que le niveau de détail demandé relativement aux étapes de
7 développement et aux échéanciers de réalisation des offres et programmes
8 n'est pas compatible avec le cadre d'examen prévu pour ceux-ci par la Régie
9 dans sa décision D-2024-097, paragraphes 86 et 87. Compte tenu de cela, et eu
10 égard aux délais impartis pour cette étape de traitement du dossier², ils sont
11 d'avis que l'information présentée en preuve sur l'ensemble des programmes
12 est suffisante pour procéder à l'évaluation globale des programmes d'efficacité
13 énergétique que prévoit faire la Régie pour juger du caractère adéquat des
14 budgets demandés pour ceux-ci.

9.4. À partir de la référence (i), veuillez décrire les outils technologiques en lien avec la numérisation et l'automatisation des processus d'affaires, et présenter les étapes pour leurs développements et leurs échéanciers de réalisation le cas échéant.

Réponse :

15 Les outils technologiques sont ceux décrits à la section 3.1.1 (priorité 2) de la
16 pièce HQTD-2, Document 1 ([B-0005](#)) qui permettent notamment de
17 communiquer proactivement avec les clients et les aider à faire une meilleure
18 consommation d'énergie.

19 HQTD sont d'avis que le détail additionnel demandé relativement aux étapes de
20 développement et aux échéanciers de ces projets spécifiques n'apporterait pas
21 d'éclairage utile à l'appréciation du caractère raisonnable des coûts présentés
22 pour l'activité Expérience client et commercialisation.

9.5. À partir de la référence (i), veuillez présenter l'historique de la corrélation entre la dépense de mauvaises créances et les ventes d'électricité. Veuillez expliquer.

Réponse :

23 La corrélation entre la dépense de mauvaises créances et les ventes
24 d'électricité, soit le taux de mauvaises créances, est présentée à la pièce
25 HQTD-4, Document 1 ([B-0044](#)) (Annexe A), tableau A-3. Les explications
26 relativement à l'écart entre 2023 et 2025 figurent sous le tableau A-3.

² [Correspondance de la Régie datée du 25 septembre 2024.](#)